

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 décembre, à dix-neuf heures, le Comité du SIDOMPE (syndicat mixte), légalement convoqué, s'est rassemblé dans les locaux du SIDOMPE – Z.A. du Pont Cailloux - Route des Nourrices à Thiverval-Grignon (78), sous la présidence de Monsieur Guy PELISSIER.

Date de convocation : 10 décembre 2019	Membres présents : 23
	Nombre de pouvoir : 5
Nombre de délégués en exercice : 112	Nombre total de vote : 28

Etaient présents :

CA Versailles Grand Parc : Noisy-le-Roi : Géraldine Lardennois ; **SIEED** : Behoust : Guy Pelissier / Boinvilliers : Jacques Nedellec / Civry-la-Forêt : Elie Setiaux / Condé-sur-Vesgre : Michel Barbier / Flexanville : François Ligny / La Hauteville : Philippe Lelaidier / Marcq : Alain Vauchelles / Méré : Alain Colombi / Neauphle-Le-Vieux : Denise Planchon / Osmoy : Michel Leclerc / Tacoignières : Alain Pierre / Le Tartre-Gaudran : Frédéric Besançon / Thoiry : Irène Bouvier / Le Tremblay-Sur-Mauldre : Joseph Le Foll / Vicq : Héraldo Villegas / Villiers-le-Mahieu : Patrice Couëdon ; **CC Cœur d'Yvelines** : Saint-Germain-de-la-Grange : Jacques Delepouille / Saulx-Marchais : Muriel Dupeux / Villiers-Saint-Frédéric : Laurence Bâcle ; **CC Gally-Mauldre** : Chavenay : Michaela Ackermann ; **Saint Quentin en Yvelines CA** : Montigny-le-Bretonneux : Bruno Boussard ; **CA Saint Germain Boucles de Seine** : L'Etang-la-Ville : Philippe Bernard.

Etaient absents et représentés :

CA Versailles Grand Parc : Fontenay-Le-Fleury : Alain Sanson représenté par Géraldine Lardennois (CA Versailles Grand Parc : Noisy-le-Roi) / Saint-Cyr-l'Ecole : Sonia Brau représentée par Guy Pélissier (SIEED : Behoust) ; **SIEED** : Le Mesnil-Saint-Denis : Bernard Claisse représenté par Joseph Le Foll (SIEED : Tremblay-sur-Mauldre) / Millemont : Annie Joseph représentée par Denise Planchon (SIEED : Neauphle-Le-Vieux) ; **CC Cœur d'Yvelines** : Neauphle-Le-Château : Catherine Sous représentée par Laurence Bâcle (CC Cœur d'Yvelines : Villiers-Saint-Frédéric) ;

Etaient absents :

CA Versailles Grand Parc : Bailly : Philippe Michaux / Bièvres : Georges Douarre / Bois d'Arcy : Jérémy Demassiet / Buc : Georges Dutruc-Rosset / Châteaufort : Emilien Nivet / Jouy-en-Josas : Denise Thibault / Les Loges-en-Josas : Jean-Loup Rottembourg / Rennemoulin : Bernard Feys / Rocquencourt : Jean-Philippe Barret / Toussus-Le-Noble : Stéphane Usai / Viroflay : Roland De Heaulme ; **SIEED** : Adainville : Patrice Herpe / Andelu : Lucie Blaize / Auteuil-Le-Roi : Marie-Christine Chavillon / Autouillet : Nathalie Garnier / Bazainville : Damien Guignard / Bazemont : Jean-Bernard Hetzel / Bazoches-Sur-Guyonne : Jean Ducrocq / Boissets : Audrey Mechali / Boissy-Sans-Avoir : Sylvie Jean / Bourdonné : Patrick Porchez / Boutigny-Prouais : Evelyne Heulin / Courgent : Sylvie Heloin / Cresprières : Christian Bezard / Dammartin-en-Serve : Philippe Andrin / Dannemarie : Jocelyne Fromentin / Davron : Eric Cuenot / Flins-Neuve-Eglise : Claude Ferrachat / Galluis : Eric Gaudin / Gambais : Régis Bizeau / Gambaiseuil : Roland Boscher / Garancières : Michel Secondat / Goupillières : Régine François / Goussainville : Guillaume Graffin / Grandchamp : Jean-Paul Baudot / Gressey : Guillaume Fautrat / Grosrouvre : Jean-Pierre Pibouleau / Havelu : Michel Negarville / Herbeville : Laurent Thiriau / Houdan : Claude Richard / Longnes : Lionel Beaumer / Mareil-le-Guyon : Dominique Jouin / Maule : Hervé Camard / Maulette : Eric Tondou / Milon-La-Chapelle : Isabelle Thierry / Mittainville : Jean Dehais / Mondreville : Jacques Bazire / Montainville : Sébastien Lefrançois / Montchauvet : Yves Lecoy / Montfort-l'Amaury : Pauline Lefèvre / Mulcent : William Kermeling / Orgerus : Dominique Artel / Orvilliers : Gérard Courtelle / Prunay-Le-Temple : Dominique Hamel / La Queue-lez-Yvelines : Jean-Michel Allirand / Richebourg : Dominique Spillemaecker / Rosay : Bruno Marmin / Saint-Forget : Jean-Luc Jannin / Saint-Lambert-des-Bois : Pierre Humeau / Saint-Lubin-de-la-Haye : Alexis Gerber / Saint-Martin-des-Champs : Jean-Claude Lauvray-Jonot / Saint-Rémy-l'Honoré : Toine Bourrat / Septeuil : Yannick Tenesi / Tilly : Claude Sayagh / Villette : Roland Trousseau ; **CC Cœur d'Yvelines** : Beynes : Alain Bricault / Jouars-Pontchartrain : Isabelle Lagravière / Thiverval-Grignon : Rémi Lucet ; **CC Gally-Mauldre** : Feucherolles : Michel Delamaire ; Mareil-Sur-Mauldre : Joffrey Beuvelet / Saint-Nom-La-Bretèche : Pierre Vezy ; **Saint Quentin en Yvelines CA** : Les Clayes-Sous-Bois : Françoise Beaulieu / Coignières : Cyril Longuepee / Elancourt : Gilbert Reynaud / Guyancourt : Bernard Tabarie / Magny-Les-Hameaux : Raymond Besco / Maurepas : Véronique Millot / Plaisir : Joséphine Kollmannsberger / Trappes : Jean-Claude Richard / La Verrière : Christian Bourgoïn / Villepreux : Jean-Michel Chevallier / Voisins-le-Bretonneux : Catherine Hatat ; **CA Saint Germain Boucles de Seine** : Mareil-Marly : Cécile Jardon / Marly-le-Roi : Carlos Montes.

Assistaient également à la réunion :

SIDOMPE : Nelly PAIGNON, Directrice Générale
Valérie BLANCONNIER, Secrétaire
Juliette de MECQUENEM, Secrétaire

ILINGENIERIE : Isabelle LEGROS, Assistante à Maitrise d'Ouvrage

Monsieur le Président a ouvert la séance à 19h00 et donné lecture de l'ordre du jour adressé le 10 décembre 2019 à tous les délégués, et aux Présidents du SIEED, de la CA Versailles Grand Parc, de la CC Cœur d'Yvelines, de la CC de Gally Mauldre, de Saint Quentin en Yvelines CA et de la CA Saint Germain Boucles de Seine, à savoir :

ORDRE DU JOUR :

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2019

2 - INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

2.1 - DECISIONS DU PRESIDENT

2.2 - SIGNATURE DU CONTRAT ECO-MOBILIER 2019-2023

3 - ADMINISTRATION GENERALE

3.1 - DEMANDE DE RETRAIT DU SIDOMPE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE

VALLEE DE CHEVREUSE (CCHVC) POUR LA COMMUNE DU MESNIL ST DENIS

3.2 - CU GPS&O : CONVENTION DE COOPERATION POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

3.3 - RESSOURCES HUMAINES : ADHESION A LA MISSION D'INSPECTION EN HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL ET AU SERVICE DE MISSION CONSEIL DU CIG

4 - TRAVAUX D'OPTIMISATION DU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS : FIN DES TRAVAUX

5 - QUESTIONS DIVERSES....

Sur proposition du Président, le Comité Syndical désigne Alain PIERRE, délégué suppléant du SIEED, pour la commune de Tacoignières, comme secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2019

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 11 avril 2019.

2 – INFORMATIONS GENERALES DU PRESIDENT

2.1 DECISIONS DU PRESIDENT

N° 4/2019 DE SIGNER *l'avenant au contrat de maintenance* de l'entreprise SACOM, pour une durée d'1 an, reconductible 2 fois. Pour rappel, le contrat comprend toutes les pièces détachées, la main d'œuvre, les déplacements, ainsi que tous les consommables y compris le toner (sauf le papier) aux conditions financières suivantes : 0,0043 € HT la copie noire et 0,047€ HT la copie couleur.

N° 5/2019 DE SIGNER *un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du DCE du dossier de consultation du MPPG (Marché Public Global de Performance) relatif aux travaux de modernisation du centre de tri du Sidompe*, avec la société ILINGENIERIE, pour une durée prévisionnelle de 10 mois à compter de la notification du marché, d'un montant total de 22 750 euros HT (hors révision).

N° 6/2019 DE SIGNER le devis concernant la fourniture de filtres pour les centrales de traitement d'air de l'entreprise VINCI – PHIBOR PRESENCE, d'un montant de 2 278,38 euros HT.

N° 7/2019 DE SIGNER le devis concernant le renouvellement des postes de travail, de l'entreprise PROMOSOFT INFORMATIQUE, d'un montant total de 8 292,30 euros HT.

N° 8/2019 DE SIGNER un marché pour la réalisation d'une étude territoriale de diagnostic, de prospective et d'élaboration de différents scénarii en vue d'adapter le centre de tri du SIDOMPE à l'extension des consignes de tri, avec la société OPTAE, d'un montant de 24 930 euros HT.

N° 9/2019 DE SIGNER le devis pour 12 mois d'hébergement du site internet et de la base de données d'un montant de 600 euros HT, et le devis de 10 heures de maintenance et mise à jour du site internet valable 1 an, d'un montant de 1 000 euros HT, de la société SPIN INTERACTIVE.

N° 10/2019 DE SIGNER un contrat de maintenance pour le logiciel de facturation, avec la société GFI PROGICIELS, pour une période de 1 an, renouvelable jusqu'à 4 années au maximum, soit jusqu'au 31/12/2022, d'un montant annuel de 301,89 euros HT, hors révision.

N° 11/2019 DE SIGNER la convention d'adhésion au service de paiement en ligne des recettes publiques locales qui régit les relations entre le Sidompe et la Direction Générale des Finances Publiques dans le cadre de la mise en place du dispositif PayFip Titre, ainsi que tout document lié à cette opération. PRECISE QUE le Sidompe aura à sa charge les coûts relatifs à la création et à la mise à jour de son portail ou d'adaptation des titres ou factures de rôles, ainsi que les frais de commissionnement en vigueur pour le Secteur Public Local lorsque l'utilisateur paiera par carte bancaire, à savoir, à la date de signature :

- Pour un titre d'un montant inférieur ou égal à 20 € : 0,03 € par opération + 0,20% du montant de la transaction,
- Pour un titre d'un montant supérieur à 20 € : 0,05 € par opération + 0,25% du montant de la transaction.

Le prélèvement unique n'engendre, pour sa part, aucun frais supplémentaire pour la collectivité.

N° 12/2019 DE SIGNER le devis pour l'achat de 2 500 pots à crayons en plastique recyclé de la société Agence Tapis Rouge, d'un montant de 2 075,00 euros HT.

N° 13/2019 DE SIGNER le devis pour l'achat de sacs à dos en plastique recyclé, de la société Agence Tapis Rouge, d'un montant de 8 700,00 euros HT.

N° 14/2019 DE SIGNER le devis concernant les travaux de pompage des eaux industrielles, de l'entreprise EAV, d'un montant estimé à 13 405 € HT.

N° 15/2019 DE CONTRACTER auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile-de-France un prêt de 5 000 000 euros dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée totale : 10 ans
- Taux d'intérêt : taux fixe annuel de 0,51 %
- Phase d'amortissement : 10 ans
- Périodicité des échéances : annuelle
- Amortissement : échéances constantes
- Frais de dossier : 5 000 euros

N° 16/2019 DE SIGNER le contrat de service BLES – Contrôle de Légalité – Actes, de l'entreprise BERGER LEVRAULT d'un coût annuel de 110,04 euros HT, hors révision, pour une durée de 3 ans.

N° 17/2019 DE SIGNER le devis concernant les essais acoustiques après travaux de l'Unité de Valorisation Energétique (anciennement CVD) de Thiverval-Grignon, de l'entreprise APAVE Parisienne SAS – 17 rue Salneuve – 75 854 PARIS CEDEX 17, pour un montant de 3 550 € HT.

N° 18/2019 DE DESIGNER Maître FERAUD, avocat pour défendre les intérêts du SIDOMPE.

N° 19/2019 DE SIGNER le devis de renouvellement des 4 licences Microsoft Office 365 Business Premium à 10,60 euros HT/mois de l'entreprise PROMOSOFT INFORMATIQUE pour un coût annuel de 508,80 euros HT, hors révision.

N° 20/2019 DE SIGNER le marché concernant les essais de performance et de contrôle des garanties souscrites par le mandataire du groupement titulaire du marché CREM portant sur les travaux

d'Optimisation de l'UVE de Thiverval-Grignon de la société BUREAU VERITAS, pour un montant HT de 41 760 euros.

N° 21/2019 DE RESILIER le marché d'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets avec CNIM TG à compter du 30 septembre 2019 à 24 heures, d'un commun accord entre les parties, sans application de pénalités et/ou de quelque compensation financière de part et/ou d'autre.

N° 22/2019 DE SIGNER un Ordre de Service n°11 à CNIM SA, mandataire du groupement CNIM SA/URBAINE DE TRAVAUX /ARCHITRAV du marché CREM, pour notifier le démarrage de la phase 3 « Exploitation, Maintenance » de ce marché à la date du 1^{er} octobre 2019 à 0 heure.

N° 23/2019 DE SIGNER le devis pour l'établissement d'une nouvelle cartographie des sites de mesures du suivi environnemental des retombées atmosphériques de la société GINGER BURGEAP pour un montant de 5 975,00 € HT.

N° 24/2019 DE SIGNER un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour le suivi et le contrôle technique, administratif et financier de l'Unité de Valorisation Energétique ainsi que celui du Centre de Tri de Thiverval Grignon avec la société ILINGENIERIE, pour une durée d'un an à compter du 01/01/2020 pour un montant de 36 960 euros HT (hors révision).

N° 25/2019 DE SIGNER le devis de la société MAC, pour l'achat de matériel audio-récepteur complémentaires permettant d'équiper 60 personnes, pour effectuer les visites guidées sur le site de Thiverval-Grignon, pour un montant de 1 774,80 euros HT.

2.2 SIGNATURE DU CONTRAT ECO-MOBILIER 2019-2023

Dans sa délibération n°2018/04/06, du 4 avril 2018, le comité syndical a décidé d'adhérer au Contrat Territorial 2018-2023 de collecte du Mobilier avec Eco-Mobilier pour la période 2019-2023.

Le Contrat Territorial pour le Mobilier Usagé (CTMU) a pour objet la prise en charge opérationnelle des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) par Eco-Mobilier ainsi que le versement de soutiens financiers pour les tonnes de DEA collectées séparément (benne Eco-Mobilier) et pour les tonnes de DEA collectées non séparément (collecte porte à porte ou en mélange en déchèterie) ainsi que des soutiens aux actions de communication.

En 2018, les discussions autour du contrat étaient toujours en cours entre les pouvoirs publics, le Ministère, les représentants des collectivités et les metteurs sur le marché. **Le Président a donc signé le CTMU uniquement pour l'année 2018, avec rétroactivité au 1^{er} janvier 2018.**

Le contrat-type 2019-2023 est désormais validé par l'ensemble des parties.

Ce contrat ne prévoit pas de modification du barème de soutien variable pour la période 2019-2020, fixé à 20€/tonne de DEA collectée.

Pour la période 2021-2023, il sera nécessaire de signer un avenant afin de tenir compte de l'issue de la concertation qui est en cours. Il est en effet toujours envisagé une modulation des soutiens en fonction du taux de remplissage des bennes. La part variable des soutiens s'échelonne de 0 € à 23 €/T en fonction des densités de bennes.

Le contrat-type 2019-2023 a été signé en fin d'année par le Sidompe, d'une part pour poursuivre le déploiement opérationnel dans les déchèteries qui n'ont pas encore été équipées, et, d'autre part pour permettre de procéder aux déclarations semestrielles en vue du versement des soutiens financiers du premier semestre. Ainsi, le Sidompe ayant signé ce contrat avant le 31 décembre 2019, **vous bénéficierez de la rétroactivité des soutiens sur l'ensemble de l'année 2019.**

DELIBERATION N° 2019/12/11

DEMANDE DE RETRAIT DU SIDOMPE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE (CCHVC) POUR LA COMMUNE DU MESNIL ST DENIS

LE COMITE SYNDICAL,

VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les Statuts du syndicat ;

CONSIDERANT que depuis le 1^{er} janvier 2013, la CCHVC était adhérente au Sidompe pour le compte de la commune du Mesnil St Denis ;

CONSIDERANT que par délibération du 02/02/2018, le conseil communautaire de la CCHVC a demandé son retrait du SIDOMPE pour le compte de la commune du Mesnil-Saint-Denis, et son adhésion au SIEED à la même date ;

CONSIDERANT que ce retrait n'entraîne pas de conséquences financières ou patrimoniales puisque par ailleurs la CCHVC est adhérente au Sieded qui a transféré sa compétence traitement des déchets ménagers au Sidompe,

ENTENDU l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) **DONNE** son accord pour le retrait du Sidompe de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de Chevreuse pour le compte de la commune du Mesnil St Denis ;

2°) **SOLLICITE** du Président la notification de la décision du comité aux Présidents des collectivités adhérentes et les invite à consulter leurs assemblées afin de donner leurs avis, dans le délai prévu de trois mois sachant que la position de la collectivité est réputée **défavorable** si aucune délibération n'intervient pendant cette période.

DELIBERATION N° 2019/12/12

CU GPS&O : CONVENTION DE COOPERATION POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

LE COMITE SYNDICAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et simplification de la coopération intercommunale portant notamment sur les compétences des EPCI en matière d'élimination des déchets ménagers ;

CONSIDERANT que, d'un commun accord, il est apparu nécessaire de réaliser une coopération conventionnelle durable entre le SIDOMPE et la CU GPS&O pour le traitement des déchets, au départ du quai de transfert de Guerville, et préserver ainsi l'économie du service public par la proximité départementale ;

ENTENDU l'exposé de son Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1°) **AUTORISE** le Président à signer la convention de coopération pour le traitement des déchets ménagers avec la CU GPS&O avec effet au 1^{er} mars 2020 ainsi que tous actes et avenants s'y rapportant.

LE COMITE SYNDICAL,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 23 ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°85-603 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention pour légitimer l'intervention d'un ACFI du Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles ;

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention pour bénéficier des services d'un agent de la mission conseil du Centre Interdépartemental de Gestion de Versailles ;

ENTENDU l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

1°) **DECIDE** de confier au Centre de Gestion de Versailles le soin d'assurer la mission d'inspection en Hygiène et Sécurité du travail.

2°) **DECIDE** de recourir au service de mission conseil du Centre de Gestion de Versailles pour l'élaboration du document unique.

2°) **ACCEPTTE** les termes des dites conventions et **INSCRIT** la dépense au budget 2020 et suivants pour le montant prévisionnel de cette mission d'une durée de trois ans (chapitre 011 – article 6228).

3°) **AUTORISE** le Président à signer les dites conventions afférents aux missions susvisées et tout document ou avenant s'y rapportant.

4 – TRAVAUX D'OPTIMISATION DU CENTRE DE VALORISATION DES DECHETS : FIN DES TRAVAUX

Le Centre de Valorisation des Déchets (CVD) est devenu l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de THIVERVAL GRIGNON.

Le marché de Conception, réalisation, exploitation et maintenance (CREM) portant sur les travaux d'Optimisation énergétique et l'exploitation du Centre de Valorisation des Déchets (CVD) par incinération à Thiverval Grignon a été notifié le 20 octobre 2016 au groupement d'entreprises CNIM SA / URBAINE DE TRAVAUX / ARCHITRAV.

Les conséquences de ces travaux sont bien évidemment positives :

→ au niveau environnemental avec **l'augmentation de la valorisation énergétique** issue de l'incinération des déchets, **l'amélioration de la performance afin d'atteindre le seuil de critère R1 (Recovery One) européen**, **l'amélioration du traitement des fumées avec suppression du panache et réduction de la teneur en oxydes d'azote (NOx),**

→ au niveau financier avec d'une part, **une baisse substantielle de la TGAP** pour les collectivités, et d'autre part, **l'augmentation significative des recettes électriques** qui financeront en grande partie les emprunts nécessaires à la réalisation des travaux.

Les travaux se sont déroulés conformément au planning prévu.

L'enveloppe financière est respectée soit 85 000 000 euros HT. Le total des emprunts représente 75 000 000 euros.

A partir de janvier 2020 **le hall de présentation de l'Unité de Valorisation Énergétique**, proposera une exposition permanente. Le parcours pédagogique entraînera les visiteurs au cœur de l'usine et viendra compléter la visite du centre de tri.

5. QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Thiverval-Grignon le 31/12/2019

Le Président

Guy PELISSIER

